



Des objets collectés par les archives départementales : des chansons des Forces françaises de l'intérieur, avec des partitions et une plaque du stalag.

Ouest-France

En mars, une « Grande collecte » de documents et objets relatifs à la Seconde Guerre mondiale a été lancée en France, dans le cadre des 80 ans de la Libération. Mais collecter, ça sert à quoi ?

Vrai ou faux

Les collectes ne servent qu'à remplir des rayonnages

Vrai **Faux** Une collecte d'objets et documents de la Seconde Guerre mondiale a

été lancée au niveau national. Une opération intitulée « Grande collecte » à laquelle participent les archives départementales du Finistère, situées à Quimper. Et la mission des archives n'est pas d'être seulement un lieu de conservation. **« On est ici pour communiquer ces documents au public, gratuitement »**, rappelle Bruno Corre, le directeur.

Les documents collectés – dans la mesure du possible – peuvent être utilisés dans divers contextes. Linda Petton, responsable de l'action culturelle et éducative illustre : **« Une professeure de musique et une professeure d'histoire-géographie ont travaillé sur une partition de chansons des FFI (Forces françaises de l'intérieur). Ça donne des choses très intéressantes : les élèves ont fait un podcast dans lequel ils ont enregistré la chanson. »**

Un parcours mémoriel a aussi été initié à la demande du Département, au sein de la structure : **« Nous avons accueilli 500 élèves. On rebondit sur le côté culturel et pédagogique. »**

L'idée est donc de rendre ces documents accessibles au plus grand nombre – en respectant les données personnelles –, que ce soit dans le cadre de travaux d'étudiants, d'historiens, de chercheurs ou dans le cadre d'une recherche généalogique.

Lettres, journaux intimes, médailles, tracts, photos, dessins... Tout document est donc intéressant

FVraiGFaux « Ça permet d'enrichir la mémoire nationale et locale, en obtenant un ensemble de documents qui facilitent un récit », continue Bruno Corre. Les archives possèdent, par exemple, un drapeau avec la croix de Lorraine ou encore une plaque du stalag, ces camps allemands de prisonniers de guerre. Dans quelles conditions a été cousu le drapeau ? Quelle est l'histoire derrière cette plaque du stalag ? **« Ce qu'on nous raconte autour du document est aussi important et totalement indissociable, aussi riche parfois que**

les documents eux-mêmes », ajoute Linda Petton.

Le don de document représente une perte pour une famille

FVrai FFaux Lors d'une collecte, les particuliers ont deux options : soit faire un don, soit faire un dépôt (prêt). « **Lors d'un dépôt, les personnes restent propriétaires**, explique Bruno Corre. **Donc il est révocable, même si l'on met un certain nombre de garanties. Mais s'occuper d'un document, c'est quand même un investissement, du temps et de l'argent public (électricité, travail des agents...).** Le don est ce qui nous convient le mieux. »

Pourtant, les documents sont souvent des héritages familiaux. Et qui dit famille, dit valeur sentimentale. « **Tout ça fait l'objet d'un débat, parfois très rapide, parfois sans fin et il n'y a jamais d'issue** », poursuit le professionnel.

Un terrain d'entente peut être trouvé grâce à la numérisation. **« Ça permet de conserver des versions numériques lorsqu'on nous prête le document. Les gens n'ont pas le sentiment d'être dépossédés d'un objet qui a une valeur sentimentale. »** Ces copies numérisées sont alors consultables en ligne, sur le site internet des archives. Et l'inverse est aussi vrai : dans le cadre d'un don, une copie numérique peut être donnée à la famille.

Soizic ROBET.

Archives départementales du Finistère, 5, allée Henri-Bourde-de-la-Rogerie, à Quimper. Contact : 02 98 95 91 91. Site internet : archives.finistere.fr